



Solidarité Paysans Basse-Normandie

6 rue des Roquemonts
14053 CAEN cedex 4
CS 45346

☎ 02 31 47 22 13

☎ 02 31 47 22 60

✉ solidarite.paysansbn@cra-normandie.fr

36 rue du Docteur Leturc
50000 SAINT LO

☎ 09 61 44 45 38

☎ 02 33 56 56 63

✉ sbpb-stlo@orange.fr

Le fil de la Solidarité n°8

Janvier 2013

EDITORIAL

2012 est déjà derrière nous !

Nous en sortons avec des sentiments partagés entre espoirs et désillusions. Ce passage d'une année à l'autre produit sans doute un peu le même effet. Une longue série de coupables potentiels renforce et alimente notre humeur du moment. A la campagne, l'on parle beaucoup du temps qu'il fait, c'est bien que ce facteur a beaucoup d'importance pour les activités agricoles. 2012 n'aura pas dérogé à cette inquiétude pour faire face aux récoltes, aux semis...

Souvent l'on évoque la famille, la santé, le travail des uns et des autres ou encore le chômage, c'est bien qu'il existe encore une attention aux autres qui ne relève pas que d'une simple curiosité, elle ouvre les volets des espoirs à cultiver plutôt que la plainte stérile du riche et bien portant. Nous n'échappons pas à la perte de confiance sur l'action politique soumise à des intérêts contradictoires dans notre propre pays, en Europe ou à l'échelle mondiale. La maladie est bien identifiée mais chacun cherche encore les traitements adaptés à la crise.

De vilains spéculateurs ont amené un virus contagieux qui nourrit guerres, famines, précarité etc. Tout porte à croire que l'histoire ne nous enseigne pas de leçons sur ce qu'elle a déjà produit contre l'humanité. Vous me direz que l'on s'éloigne de nos préoccupations du Bocage ou de la Plaine. Certes, j'accepte la remarque mais je sais l'oreille attentive de chacun aux événements intérieurs et extérieurs. Cette masse d'informations quotidiennes distille de la tristesse que même les bons humoristes ont du mal à dissiper. Peut-être ces fêtes auront-elles permis cette rupture ? Je vous le souhaite bien évidemment et que cela se prolonge en 2013.

Bonne année 2013 : santé, prospérité, engagement près des autres etc. Il y a plein de lieux pour ne pas rester seul. A SPBN comme dans beaucoup d'associations, la devise est que l'homme reste debout. La probabilité d'une ou plusieurs chutes dans notre existence est sans doute inscrite mais pouvoir s'en relever également. Nous préférerions annoncer une baisse d'activité même si cela devait comporter des soucis d'adaptation. Aujourd'hui les demandes augmentent depuis l'automne en particulier dans la Manche, dans le Calvados, et dans une moindre mesure dans l'Orne. Ce n'est pas bon signe car il y a en parallèle une diminution importante du nombre d'exploitations et d'emplois.

Les élections aux chambres d'agriculture de ce début d'année ouvrent à nouveau les débats sur toutes ces questions. Analyser les bilans, les projets et voter ; c'est participer !

A l'heure où j'écris ces lignes, viennent de paraître les comptes de l'agriculture. Comme on pouvait sans douter, c'est le grand écart entre les revenus céréaliers et celui des éleveurs : + 48 % pour les premiers contre - 10 % pour les seconds. Cela contraste avec un article d'Ouest France où la Chambre d'Agriculture de Normandie affiche son optimisme en parlant de stabilité globale du revenu, de finances solides. A n'en pas douter, il fait bon vivre en Normandie, ce dont nous nous réjouissons. Mais peut-être faut-il parler de paysans sans quoi ce tableau idyllique interroge sur le lien entre les deux. Il n'y a pas de production sans Paysans et encore moins de valeur ajoutée sans ce premier maillon dont l'agroalimentaire tire de grands bénéfices.

Loin de vouloir donner des leçons de communication, nous tenons à parler de ce qui se vit sur le terrain sans oublier de donner de la hauteur au regard des uns et des autres pour un avenir meilleur.

Vous souhaitant bonne lecture et nous donnant rendez-vous à notre AG ou durant d'autres occasions.

Jean-Luc FOUYER
Président



Vie associative

Retour sur les rencontres d'été de Solidarité Paysans

Nous étions 120 à Pecquencourt près de Douai pour échanger autour du thème « Ce que parler d'argent et de gratuité nous dit ».

J'ai pris beaucoup de plaisir à rencontrer des personnes venant des quatre coins de la France et même d'Allemagne, et ayant à faire face aux mêmes problèmes que nous. On se sent moins seul ! J'ai pu créer des contacts qui me permettront d'approfondir mon action en tant que psychologue bénévole à Solidarité paysans.

Nous avons pu réfléchir avec par exemple, un docteur en histoire et anthropologie des religions, une psychothérapeute, un philosophe et dramaturge, des militants d'ATD quart monde, d'un système d'échange local « Radisel », d'une association de solidarité locale : l'épicerie sociale et solidaire « Pain d'épice »... La réflexion a pu venir aussi d'une des visites à choisir parmi un terroir, une mine, un beffroi, un centre de valorisation du cheval de trait, une exploitation agricole, ou venir aussi du spectacle de cirque, ou de notre participation aux ateliers ou d'un échange informel.

Quant à moi, j'ai retenu l'intervention de Jean-Louis Sagot-Duvaurox nous contant l'expérience de la communauté de communes d'Aubagne où depuis 2009, les transports publics sont gratuits. L'ambiance dans la ville a

changé, beaucoup de problèmes concernant surtout les jeunes ont été résolus. Mais le plus important pour moi est qu'il a revendiqué un « droit au sens » concernant notre travail. La tendance générale dans notre société est de se laisser mener de façon hypnotique par la publicité, les belles images, à toujours vouloir plus d'argent sans s'occuper de ce que l'on fait pour y parvenir. Cet appel à la recherche du sens final de nos actes est pour moi primordial et contient les germes d'un nécessaire changement d'attitude résumé par Yves Spriet d'Arcade (association de soutien aux agriculteurs dans le Nord) : « Nous devons nous ouvrir à la « sobriété heureuse » ou à « l'abondance frugale » pour progresser dans l'émancipation ». Arcade a été très présente. C'est une association qui semble solide. Elle a été bien aidée financièrement par l'arrivée à la présidence de la région Nord-Pas-de-Calais, de la verte Marie-Christine Blandin ayant une idée de la politique et de la solidarité allant dans le même sens que Solidarité paysans.

Pour que vous ayez un petit goût de l'ambiance de ces journées, vous pouvez fredonner ce couplet forgé par Arcade, pour la chanson collective qui a été faite sur l'air de « Ma liberté », de Moustaki.



La gratuité
A toujours existé
Elle est partout présente
La gratuité
C'est toi qui m'as guidé
A installer des tentes
Pour aider les démunis
Pour aider les sans-abris
Des maisons de fortune
Pour accueillir les migrants
Un espace à tous vents
Sous un rayon de lune



Vivement les prochaines journées d'été !



Vie associative

Assemblée Générale SPBN 2013

Le mardi 19 février

à La Graverie (14 350)

sur le thème de la santé chez les agriculteurs



L'adresse du bureau de SPBN à Caen
devra dorénavant contenir la mention CS
45346 :

Solidarité Paysans BN
6 rue des Roquemonts
CS 45346
14053 CAEN Cedex 4

Accueil de Marie Petit

Solidarité Paysans Basse-Normandie est heureux d'accueillir Marie Petit, étudiante en licence pro en ingénierie des entreprises agricoles en stage jusqu'en juin 2013. Marie travaillera avec Isabelle et Florent au bureau et durant les accompagnements.

Les membres de SPBN vous
souhaitent leurs meilleurs vœux
pour 2013



L'association vit grâce à ses bénévoles, leur engagement pour l'accompagnement des agriculteurs est indispensable !

Vous êtes actifs, retraités agricoles ou vous allez bientôt l'être, vous avez mené une vie professionnelle active, vous pouvez encore apporter votre savoir, vos idées, votre écoute...

TEMOIGNAGE DE JOSPEH G., BENEVOLE DU CALVADOS

C'est suite à la demande de Jean TESSON (Président de SOS Agriculteur 50) que j'ai accepté de m'engager dans l'association. Connaissant Jean et Nicole, sa femme, je me retrouve dans l'esprit, la sensibilité, la discrétion, fil d'or du soutien apporté aux personnes nous faisant appel. Les situations rencontrées, plus ou moins difficiles me replacent souvent dans le souvenir de rudes traversées que j'ai vécues dans ma vie professionnelle. Je ne reviens pas sur la déontologie de l'association, la plaquette la décrit très bien, seulement redire combien l'accompagnement en binôme est essentiel, nous permettant de nous ajuster autant en compétence qu'en qualité d'écoute. Enfin, mon souhait, qui est celui de nous tous, est que chaque personne avec laquelle nous avons fait un bout de chemin, d'entraide discrète et de fidèle attention retrouve cette confiance en soi qui fait de chacun(e) des heureux partenaires de vie, professionnels, citoyens, familiaux.



APPEL DE COTISATION 2013

Bien plus qu'un simple acte financier, l'adhésion des agriculteurs accompagnés et des bénévoles permet de devenir membre de l'association. Adhérer à SPBN c'est ainsi soutenir ses actions et participer à la solidarité, fondement même de notre engagement.

Nom et Prénom : Adresse :

Téléphone : Mail :

- J'adhère à Solidarité Paysans Basse-Normandie et verse une cotisation de 15 euros pour l'année 2013.
- Je fais un don de € à Solidarité Paysans Basse-Normandie

Règlement à effectuer à l'ordre de Solidarité Paysans Basse-Normandie et coupon à renvoyer à l'adresse suivante : Solidarité Paysans Basse-Normandie, 6 rue des Roquemonts CS 45346, 14053 CAEN CEDEX 4



Vie associative

Témoignage

Entretien avec Emmanuel MARGUERIE, Agriculteur accompagné dans la Manche

Pouvez-vous nous présenter les premières années de votre installation ?

« A mon installation, en 1995, il n'y avait pas de bâtiment d'élevage donc il fallait que j'en fasse un ou que j'arrête. J'ai donc construit un bâtiment en 2002 aux normes avec les fumières.

J'ai fait tout ça sans aide parce que je n'avais pas droit aux aides JA, je n'étais pas sur une zone de captage ou autre chose, je ne rentrais pas dans les clous pour avoir une aide. J'étais donc avec mes 50 ha et 168 000 litres de lait. Puis en 2000, j'ai repris 13 ha pour un quota total de 268000 litres ».

Quelles ont été vos difficultés et leurs conséquences ?

« Les années suivantes j'ai eu quelques problèmes dans le troupeau, du coup mon quota n'était pas fait. C'était de plus en plus difficile, mais ça allait bonant malant. Et puis on a accumulé les années difficiles.

Et c'est là que la crise de 2009 est arrivée, ça ne pouvait pas passer, c'était très tendu ».

Qu'est-ce qui a déclenché l'appel à SPBN ?

« En 2009, j'ai continué pendant un an et au moment où ça ne pouvait plus continuer, j'ai entendu parler de SOS Agriculteurs 50 (antenne Manchoise de SPBN) par la Chambre d'Agriculture. J'ai appelé le numéro vert et je suis tombé sur Jean (Président de SOS). **J'ai été très bien accueilli par l'association, vous êtes venus analyser la situation, et tout ça sans juger, c'est très important car vous prenez la situation telle qu'elle est et vous cherchez à la résoudre** sans dire "vous n'auriez pas du faire ça ou faire ça comme ça..." »

Le problème c'est que quand on appelle, c'est qu'on est déjà au bout du bout. Les autres organismes comme les conseillers de gestion, ça à sa place quand l'exploitation va bien, mais quand ça ne va pas et qu'on leur doit de l'argent, ils ne se déplacent plus.

Mais dans tous les cas, **si on reste seul, on ne peut pas s'en sortir, on va continuer à s'enfoncer**. Et si on en est arrivé là, ce n'est pas par hasard, il y a des choses à remettre en cause, c'est qu'il y a un problème quelque part. Mais il faut que quand on parle, les gens sentent qu'il y a une confiance qui s'installe ».

Qu'est ce que vous a apporté SPBN ?

« Pour moi la solution, c'était un plan de redressement, il n'y avait que ça de possible. Tout s'est fait sur les conseils d'Isabelle (salarié de SPBN) et Jean. Ils m'ont aidé sur toute la durée, à chaque fois que j'ai des problèmes, **je n'hésite pas à appeler car ils ont toujours été là, à apporter des réponses concrètes**. Là-dessus c'est bien, ils m'ont donné des conseils sur la gestion de l'exploitation. J'ai ressenti un soulagement, j'y voyais plus clair.

Le plan a commencé au printemps 2011, et le jugement en début 2012. Le plan est intéressant, mais on ne peut plus investir. Avant pour réparer le tracteur, j'aurai appelé un mécano, mais quand on est en difficulté, c'est plus possible. Quand on a 45 ans c'est le souci, c'est la contrainte du plan. Il faut autofinancer, mais bon moi j'ai quand même des dettes en plus du plan. Pour ma salle de traite par exemple, il va me falloir plus de temps pour la financer, j'achète petit à petit, l'exploitation évolue par rapport à ses capacités car on ne peut pas se tourner vers la banque et les sociétés de crédit.

Il faut voir comment on va approvisionner le plan, comment on va financer les échéances. C'est sur que c'est une charge, mais ça dépend de l'état d'esprit, soit on veut s'en sortir, soit il faut arrêter. Pour ça c'est bien, le tribunal respecte les choix, il demande ce qu'on veut faire ».

Comment voyez-vous la suite ?

« Il faut toujours resté vigilant parce que ce n'est jamais acquis. Il faut toujours avoir l'œil sur les relevés de banques. L'argent va très vite, on peut avoir 15 000€ et puis il y a la note d'ensilage qui arrive... Tant que la marge pour produire du lait ne sera pas plus importante, ce sera difficile. Pour 2013, j'ai l'opportunité de reprendre 13 ha, ça va me permettre de conforter le remboursement de mon plan et de poursuivre l'activité ».

« Le droit à l'erreur existe, c'est de partager les idées avec d'autres qui fait du bien, autant moralement qu'au niveau des conseils ».

Contrôle de la conditionnalité des aides PAC

La conditionnalité des aides mises en place par la réforme de la PAC consiste à établir un lien entre le versement des aides directes et le respect d'exigences en matière : d'environnement, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux et de la protection animale.

Qui sont les agriculteurs concernés ?

Les exploitations bénéficiant d'au moins une des aides suivantes :

- les aides couplées et découplées du premier pilier de la PAC
- les aides à la restructuration
- les indemnités compensatoires de handicaps naturels
- l'aide au boisement
- les mesures agro-environnementales

Comment se déroule le contrôle ?

Les exploitations contrôlées sont prévenues par courrier 48 heures à l'avance de la réalisation du contrôle.

A l'issue du contrôle, le contrôleur établit un compte-rendu sur lequel sont notés les cas de non-conformité constatés et un relevé des anomalies mineures. Ces documents doivent être signés par l'exploitant qui peut faire part de ses observations. Un exemplaire de ces documents doit être remis à l'exploitant.

Après le contrôle, l'exploitant dispose :

- d'un délai de 10 jours ouvrables pour transmettre ses observations à l'organisme de contrôle qui les fera suivre à la DDTM.
- d'un délai de 2 jours après le contrôle est prévu pour permettre à l'exploitant de transmettre les documents non retrouvés lors du contrôle.

Enfin après l'examen du dossier, la DDTM rédige un rapport et indique le montant éventuel de la réduction susceptible d'impacter la somme des aides à percevoir.

Quels sont les différents taux de pénalités en cas de non-conformité

Les anomalies constatées lors d'un contrôle conditionnalité se traduisent en pourcentage de réduction d'aides :

Anomalies constatées	Pourcentage de réduction des aides
Anomalies intentionnelles	20 %
Anomalies graves	5 %
Anomalies importantes	3 %
Anomalies secondaires	1 %

En cas de refus de contrôle la totalité des aides soumises à la conditionnalité et à percevoir durant l'année du contrôle seront supprimées.

Quels sont les moyens de recours ?

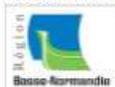
A la réception du courrier de la DDTM notifiant le taux de réduction, vous disposez de plusieurs recours :

- 14 jours pour communiquer vos observations à la DDTM. En fonction des éléments transmis, la DDTM fait parvenir sa décision. Après réception de celle-ci, un délai de 2 jours est octroyé pour formuler un recours auprès de la DDTM.

- Si l'on considère que la réglementation en vigueur a été appliquée de façon incorrecte, un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'agriculture est possible ou un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'assistance d'un avocat est nécessaire pour la plupart de ces requêtes.

En cas de doute ou de questionnement, n'hésitez pas à contacter SPBN

Association financée par :



Et de nombreuses communes et intercommunalités de Basse-Normandie.